

Projets-modèles pour un développement territorial durable 2014 – 2018

Les projets-modèles de la Confédération encouragent de nouvelles approches. Les acteurs locaux, régionaux et cantonaux se voient offrir une incitation à développer et à expérimenter sur place des solutions innovantes, au moyen d'un soutien financier et technique sur quatre ans ainsi que d'échanges d'expériences réguliers entre porteurs de projets.

Pour la période 2014 – 2018, les huit offices fédéraux participant au Programme (ARE, SECO, OFEV, OFAG, OFL, OFSP, OFROU, OFSPO) ont retenu cinq volets thématiques: Mettre en œuvre l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, Aménager les espaces non construits dans les agglomérations, Créer une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins, Favoriser l'économie dans les espaces fonctionnels, Utiliser et valoriser durablement les ressources naturelles. Pour la première fois, le thème du logement en fait partie. Ce volet thématique est dirigé par l'OFL, avec l'appui de l'ARE.

Au vu des tensions du marché du logement dans de nombreuses communes, l'objectif du volet thématique est de maintenir et d'élargir l'offre de logements répondant aux besoins prépondérants de la population. Il s'agit en particulier de répondre à la demande des ménages dont les besoins ne sont pas couverts de manière satisfaisante par le marché, que ce soit en termes de coût ou de type de logement. Les projets-modèles seront développés aux niveaux communal ou intercommunal et pourront s'atteler à toute activité, mesure ou forme de collaboration innovantes visant cet objectif.

Parmi les types d'activités envisageables figurent l'élaboration d'une stratégie communale en matière de logement, des mesures visant la production de logements pour des groupes-cibles spécifiques, la mise sur pied de collaborations avec des propriétaires immobiliers privés ou des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, la promotion d'assainissements énergétiques socialement supportables ou la création d'une plateforme intercommunale d'échanges sur le logement. Des possibilités d'action importantes résident également dans le développement et la mise en œuvre de mesures d'aménagement du territoire visant à favoriser la création de logements à prix abordables.

Les projets-modèles qui seront soutenus de 2014 à 2018 seront choisis sur la base d'un appel à projets. Les villes, communes ou institutions publiques actives au plan régional qui souhaitent expérimenter de nouveaux modes d'action dans le but de maintenir et d'élargir l'offre de logements répondant aux besoins prépondérants de la population peuvent déposer un projet jusqu'au 28 février 2014.

Informations complémentaires:

www.bwo.admin.ch/projets-modeles